

17 février 2016



LE CONSEIL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES POUR LE DEVELOPPEMENT CULTUREL DU 16 FEVRIER : L'ELAN DE LA RECIPROCITE

En confirmant la tenue de la réunion plénière du 16 février, quelques jours seulement après sa prise de fonction à la tête du ministère de la Culture, Audrey Azoulay a témoigné de sa forte prise en compte de l'importance du Conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel (CCTDC) et, à travers lui, du dialogue entre les collectivités territoriales et l'Etat. Les difficultés budgétaires, le bouleversement de l'organisation territoriale et, par-dessus tout, l'ampleur de l'onde de choc d'une année tragique donnent à ce dialogue une urgence nouvelle – celle d'une réinvention des politiques culturelles publiques.

Un engagement unanime s'est manifesté pour se saisir de la culture, de sa force, de la densité démocratique de ses enjeux pour engager un cycle nouveau et entendre l'appel d'une société déstabilisée qui réclame une manière autre, plus porteuse d'espoir, plus respectueuse de chacune et de chacun, de vivre ensemble, de faire ensemble.

«On ne peut rien faire les uns sans les autres»... Cette formule de la ministre est entrée en résonance directe avec l'esprit de réciprocité que les différentes interventions de tous les représentant-e-s des associations d'élus du CCTDC présent-e-s ont fait apparaître. Une solidarité qui peut s'appuyer sur la richesse d'une instance de concertation unique tant par la diversité des points de vue que par la convergence des analyses et par la volonté de s'épauler qu'ont exprimé les échanges.

La solidarité est nécessaire, car ce n'est qu'ensemble, par les arts et la culture, que nous pourrons répondre à l'inquiétude de nos concitoyens ainsi qu'aux attentes des artistes, des professionnels et des acteurs associatifs, tous aux prises avec l'incertitude immédiate et l'absence de visibilité pour l'avenir que génère la réforme territoriale. Ce n'est qu'ensemble aussi que nous pourrons défendre l'intérêt culturel général et le besoin de reconnaissance de la qualité et de la capacité sensible de chacune et de chacun, dans l'esprit du respect des droits culturels des personnes exigé par la loi NOTRe.

Un nouvel élan doit porter le CCTDC. Deux perspectives ont d'ores et déjà été tracées :

- La FNCC a proposé la réactivation du projet de "charte" de principes et d'objectifs partagés entre les dix associations d'élus du CCTDC et l'Etat, au-delà des "pactes culturels" qui, s'ils ont leur légitimité, ne suffiront pas à rendre aux arts et à la culture leur force de réponse démocratique à une société fragilisée.

- La construction des Assises territoriales que la ministre propose d'élaborer ensemble : elles doivent être ambitieuses et correspondre à la responsabilité nouvelle, intense, que les attentats de 2015 imposent à l'action culturelle. Les associations de collectivités feront des propositions afin que ces Assises inaugurent un engagement inventif, attentif et concerté entre l'Etat, les collectivités et l'ensemble des acteurs culturels.

La FNCC apportera toute sa mobilisation à la réalisation de ces engagements. Au-delà, elle appelle de ses vœux le renforcement du travail du CCTDC. Elle souhaite également qu'une plus grande légitimité institutionnelle lui soit conférée : son efficacité et sa pérennité dépendent de son autonomie.

Les associations de collectivités territoriales étaient représentées par :

ADCF : Olivier Bianchi, maire de Clermont-Ferrand

AMF : Annie Genevard, députée-maire de Morteau, et Cécile Helle, maire d'Avignon

AMRF : Marie-Jeanne Beguet, maire de Civrieux

AMVBF : Danièle Carlier, maire-adjointe à la culture de Creil

France Urbaine : Olivier Bianchi, et David Lisnard, maire de Cannes

Villes de France : Caroline Cayeux, sénateur-maire de Beauvais, et Alexandre Malfait, maire-adjoint à la culture d'Arras

FNCC : Philippe Laurent, Maire de Sceaux et Florian Salazar-Martin, maire adjoint à la culture de Martigues

Etaient excusés : les élu-e-s de l'ADF, l'APVF et l'ARF

Contact presse :
Nicole Dazy : contact@fncc.fr

*Florian Salazar-Martin, président de la FNCC
Philippe Laurent, vice-président de la FNCC*